

LE PADD : Un projet déterminant pour le Territoire

La Communauté de Communes s'est engagée dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). L'objectif est de se doter d'un document unique qui remplacera, courant 2019, les 12 PLU communaux. Après la phase diagnostic du territoire, les grandes orientations politiques du PLUi ont été définies à travers le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Des panneaux d'information expliquant les grands axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durable seront exposés en mairie **du 30 octobre au 24 novembre 2017** aux horaires d'ouverture de la mairie et consultable sur le site de la CCEG.